LA PASSERELLE

N° 125 - ÉTÉ 2020

BULLETIN D'INFORMATION DE LA CELLE DUNOISE

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	3
Le passage de la *Passerelle*	5
Les Conseils municipaux	6
État civil	23
Environnement	24
Affaires scolaires	26
Travaux de voirie	27
Billet d'humeur, billet d'humour	28
La page des villages : Puylaraud ou Puylareau ?	29
La page des écoliers	32
La vie des associations	33
AGENDA	36

Mairie de la Celle Dunoise

1, Route des Peintres
23800, La Celle Dunoise

Tél : 05 55 89 10 77, Fax : 05 55 89 20 29
Courriel : mairie@lacelledunoise.fr

Le site internet de la Celle Dunoise est mis à jour régulièrement avec de nouvelles informations. Soyez nombreux à nous rendre visite : www.lacelledunoise.fr

La Passerelle est ouverte à tous. N'hésitez pas à déposer vos propositions d'articles ou suggestions à la Mairie avant le 10 septembre.

Directeur de la publication : Claude Landos

Comité de rédaction : Responsable : Ghislaine Cerclay

Membres : Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Isabelle Évrard, Josiane Garnotel, Catherine Godin, Michel Minaret.

Le Mot du Maire

Les beaux jours sont arrivés… avec le déconfinement nos territoires renaîssent à la vie.

Mais notre Commune a continué d'exister malgré cette mise en repos forcé, cette parenthèse de deux mois !

Les Conseillers élus en 2014 ont prolongé leur mission et les employés communaux ont travaillé avec différents aménagements de leurs conditions de travail. Les commerces et services indispensables nous ont permis de passer cette période difficile. Merci à Tous.

Les Conseillers que vous avez élus le 15 Mars, dans l'attente du démarrage de leur mandat, ont travaillé avec l'ancienne équipe pour se mettre au courant des différents dossiers et être opérationnels dès que possible. Des réunions d'élus et du personnel ont eu lieu en présentiel et par vidéoconférences. Le quotidien et les urgences ont été assurés... Merci à chacun de son engagement.

Avec la baisse des contaminations, il a été possible de procéder le 23 Mai à notre premier Conseil Municipal chargé de l'élection du Bureau Municipal. C'est une équipe renouvelée pour ses deux tiers qui présidera aux destinées communales durant les 5 années et demi qui viennent. (voir CR du CM du 23 Mai)

Nouvelle équipe, nouvelles personnalités, nouveaux projets…

Les anciens élus avaient mené nombre de gros travaux et géré des dossiers complexes.

La nouvelle équipe va continuer ce travail. Dans les projets, la rénovation du complexe Mairie-École, possible depuis que l'achat du terrain voisin de l'école a été finalisé, sera l'un des éléments importants. L'objectif sera la mise en accessibilité et en sécurité du bâtiment et de ses abords, afin que le public et le personnel communal et scolaire soient accueillis dans de bonnes conditions.

La volonté communale pour l'école perdurera sur notre commune et dans le cadre du RPI avec Saint Sulpice le Dunois.

À côté de *La Passerelle* et du site internet, l'amélioration de la communication sera une priorité pour plus de transparence et une meilleure diffusion des informations locales. Nous avons validé un dispositif de diffusion des messages d'actualités locales en direction des habitants sur smartphone : Illiwap. Cette application est opérationnelle.

Des réunions publiques seront organisées sur des sujets engageant l'avenir communal.

La réflexion sur la ruralité va se poursuivre en s'inspirant du travail déjà réalisé dans le cadre de notre Agenda 21 pour un développement durable.

Il nous faudra saisir les changements apportés par la crise de la Covid pour les transformer en changement de civilisation intégrant l'accueil de nouvelles populations dans un environnement préservé et avec des commerces et services de qualité.

Vos élus participeront aux débats et feront des propositions pour un projet de territoire au sein de la Communauté de Communes du Pays Dunois. Nous n'y oublierons pas les atouts et les intérêts de notre Commune.

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme y sera un sujet de débat déterminant pour notre avenir.

La gestion de notre Patrimoine naturel, paysager, architectural... fera partie de nos préoccupations afin de soutenir l'attractivité de notre territoire, les activités économiques et humaines et le maintien des populations.

Le précédent conseil avait débuté une réflexion sur la sécurité routière (marquages au sol, limitation de vitesse, signalisations…) pour le bourg et les villages. Ce travail sera poursuivi, intégrant le bilan des mesures déjà prises, les préconisations des Unités Territoriales Techniques (UTT) du Conseil départemental et les avis des Cellois.

Vous le voyez, le travail ne va pas manquer durant cette nouvelle mandature...

Mais nous n'allons pas nous précipiter sans réfléchir. 2019 fut une année de fin de mandat et de fin de projets. L'année 2020 est déjà à moitié écoulée dans des circonstances très spéciales et porteuses d'inquiétude ! Notre nouvelle équipe étudie les dossiers en cours et proposera de nouvelles idées. Elle s'imprègne des conditions locales, apprend à travailler ensemble et avec nos partenaires. Elle va rapidement préparer des projets et rechercher des subventions pour que au plus vite des réalisations voient le jour.

Enfin, un territoire c'est avant tous ses habitants, et notre équipe, qui s'est déjà engagée, continuera à le faire pour le « mieux vivre » de tous, jeunes et moins jeunes, actifs ou retraités. Nous l'avons montré lors de la gestion de la crise de la Covid par les solidarités envers les plus fragiles, le travail avec nos commerçants pour le maintien de services essentiels à la population, l'achat et la distribution de masques de protection, les échanges avec les associations solidaires, les actions dans le cadre de l'école et du RPI...

Nous aurons à travailler tous, ensemble, habitants, actifs ou retraités, agriculteurs, commerçants et artisans, associations, services et élus pour construire une Commune où il continuera de faire bon vivre.

Merci à tous, chacun à sa manière de votre participation à ce projet pour notre futur.

Claude Landos

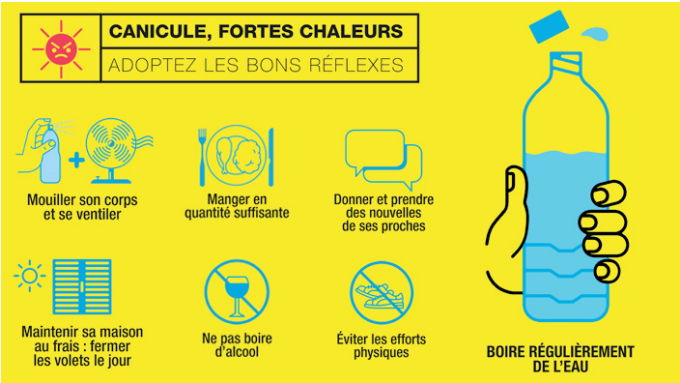

Le passage de la *Passerelle*

Vous avez sans doute constaté le nombre important des membres de l'équipe de rédaction de la *Passerelle*. En ces temps compliqués nous avons fait le choix (en grande part dicté par les obligations légales imposant le maintien des conseillers en place jusqu'au premier conseil municipal autorisé), de doubler nos rédacteurs.

Il y a les anciens, et il y a les nouveaux qui téléconférencent ensemble pour réussir au mieux votre *Passerelle*, toujours sous la houlette de Ghislaine Cerclay, notre (encore actuelle) rédactrice en chef. Cette *Passerelle* n° 125 sera, nous l'espérons, la seule sous cette forme : il s'agit donc d'un numéro collector !

Pour celle de l'automne 2020, numéro 126, la nouvelle équipe de rédaction sera officialisée par un conseil municipal dûment réuni et un nouveau rédacteur en chef désigné. Le directeur de la publication est et sera, bien sûr, toujours notre maire, Claude Landos.

PS : le numéro 124 a été remplacé par les deux *Passerelle* 4 pages « numéro spécial ».

Ces deux livraisons n'ont pas fait l'objet d'un envoi postal.

LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE :

Jacques-André BOQUET

Françoise DEMONJA

Nicolas DEUQUET

Xavier DEVAUX

Jérôme DUCHER

Rémi DURIN

Isabelle EVRARD

Aurélia FLUTEAU

Catherine GAUDIN

David LAMOUREUX

Didier LAMOUREUX

Claude LANDOS

Isabelle MARTINI

Sylvain MAUCHAUSSAT

Arnela SALKANOVIC TESSIER

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2019

PRESENTS : Claude Landos, Pascal Lemaitre, Michel Minaret, Catherine Godin, Laurent Barrege, Nicolas Deuquet, Isabelle Evrard, Alain Serret.

ABSENTS EXCUSES : Mme Ghislaine Cerclay, MM. Cathal Quigg, Sylvain Mauchaussat, M. Pascal Lemaitre pour le début du CM.

ONT REÇU PROCURATION : MM. Laurent Barrege de Sylvain Mauchaussat, Michel Minaret de Cathal Quigg, Alain Serret de Mme Ghislaine Cerclay, Mme Catherine Godin de M. Pascal Lemaitre jusqu'à 21h08, M. Pascal Lemaitre de Mme Catherine Godin après 22h14

M. Alain Serret est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du dernier conseil du 15/10/19 : Le compte rendu du dernier conseil du 15/10/19 est approuvé à l'unanimité.

1- Finances – Budget

Point sur les crédits : présenté par Mme Godin

Le total des dépenses réalisées se monte à 455 897,74 € et celui des recettes réalisées à 711 948,34 €.

La commune n'a donc pas de problème de trésorerie mais les fonds en réserve ne sont pas forcément imputés dans les comptes appropriés qui ont vu des dépassements imprévus. Il y a donc des dépassements dans certains, d'où la nécessité de faire prendre des décisions modificatives, notamment au profit des comptes 65 et 67.

En ce qui concerne l'assainissement, nous sommes toujours dans l'attente de fortes subventions.

Vote : la décision modificative est votée à l'unanimité

Dans les recettes une somme n'a pas été versée : il s'agit de l'attribution de compensation de la Communauté de communes (à hauteur de 2500€). Mme Godin doit contacter la Com.com pour obtenir le versement avant l'accomplissement officiel de la défusion qui sera officielle au 31 Décembre.

Autorisation de mandatement

Pour l'exercice 2020, il est nécessaire de voter une autorisation permettant d'effectuer des dépenses Communales durant le premier trimestre 2020, avant le vote du budget par le prochain Conseil Municipal élu en Mars. Le montant de 25% du budget précédent constituant la règle pour le début d'année 2020.

Vote : l'Autorisation de mandatement est votée à l'Unanimité

Arrivée de M. Pascal Lemaître à 21h08

Admission en non-valeur

Il s'agit de recettes impayées et irrécupérables dont la liste est donnée par le Trésorier de Dun le Palestel.

Vote : oui à l'Unanimité

Admission en non-valeur

Recettes impayées et irrécupérables concernant le budget assainissement dont la liste est donnée par le Trésorier de Dun le Palestel, voir tableau joint.

Vote : oui à l'Unanimité

Subventions

Remerciement du FNACA : Cette association d'Anciens Combattants remercie le CM pour le versement d'une subvention de 50€

Demande de subvention de ADOT 23 (dons d'organes)

M. Le Maire fait lecture d'une demande de l'association ADOT 23 (dons d'organes). La demande est rejetée, cette association n'étant pas une association locale et n'ayant pas fourni de documents financiers avec sa demande.

Mme Godin rappelle que 940€ ont été versés en subvention.

2 - Intercommunalité

M. Pascal Lemaître rappelle les travaux de dissolution de la grande Communauté de communes (Défusion) au profit de trois entités plus petites (Communautés de Communes de Grand-bourg, Dun le Palestel, La Souterraine).

Un fond de roulement sera prévu pour chaque Communauté de communes afin de démarrer les projets dès le début de leur installation en 2020. Il s'agit d'un prêt qui sera remboursé par les Communauté de communes par le seul biais des subventions. Un investissement important pour le matériel informatique (aux environs de 40 000€) a été demandé par la Communauté de communes du Pays Dunois de Dun le Palestel. L'ensemble du personnel de la grande Communauté de communes sera redéployé sans licenciement. Il en est de même pour l'EPIC (tourisme) qui disparaîtra en juillet 2020.

Vote pour les propositions de modalités de mise en œuvre de la défusion : elles sont approuvées à l'Unanimité.

M. Le Maire fait lecture d'un courrier de M. le Maire de Dun le Palestel qui propose de rajouter que la régie de Dun gère dès le 1er janvier 2020 en régie directe les quatre sites touristiques de son territoire.

Les élus expriment leur regret pour un défusion qui sera synonyme de perte de temps et d'argent et qui sera financée par l'argent public, alors que quelques projets commençaient à prendre tournure au sein de la grande Communauté de communes. Ils regrettent que la clôture de l'EPIC ait lieu fin Juillet en pleine saison touristique, et exprime que la régie des directe des 4 sites n'est pas une priorité.

Vote : Le rajout de M. le Maire de Dun le Palestel : est rejeté à l'unanimité.

Instruction des autorisations du sol

M. le Maire rappelle que l'instruction des dossiers d'urbanisme est actuellement

réalisée pour la Commune par le CIM de La Souterraine. M. Daulny, Maire de Dun Le Palestel ayant signalé qu'avec la défusion la possibilité d'un retour à une instruction par les services de l'Etat doit redevenir possible gratuitement demande que cela soit pris en charge par les services de l'état. M. Lemaitre précise qu'il est plus intéressant de continuer à travailler avec le CIM, certes payant, mais plus efficace complet et précis dans son instruction et ses conseils ; plusieurs communes ont d'ailleurs fait ce choix. Il sera demandé de questionner l'État et de lui demander de subventionner cette dépense.

M. Minaret indique qu'à l'avenir, il serait intéressant qu'une carte communale soit établie afin d'être pour la commune décisionnaire de ses sols ou de redemander à la Communauté de communes d'établir un PLUI.

Vote pour la signature de l'avenant de la convention avec le CIM : elle est approuvée à l'unanimité.

3 - Tourisme

Présenté par M. Serret

Il est demandé au conseil municipal de voter les tarifs de locations des campings, gîtes et chalets pour l'année 2020. Les tarifs sont identiques à ceux de 2019.

Vote : Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

22h14, départ de Mme Godin

Convention de commercialisation avec l'office de tourisme de la Vallée des Peintres.

Vote pour la signature de la convention de commercialisation : oui à l'unanimité

M. Landos précise qu'il sera important de rencontrer le personnel de l'Office de Tourisme afin de préciser certaines modalités de fonctionnement, notamment la promotion et les renseignements sur les locations.

4 - Dossiers en cours

Assainissement

Présenté par M. Lemaître

Un nouveau règlement pour l'assainissement du bourg a été élaboré et il pourrait être applicable au 1er janvier 2020.

Après discussion, le conseil Municipal vote l'adoption de ce nouveau règlement : il est approuvé à l'unanimité.

M. Lemaître précise qu'un travail important a été fait pour obtenir le versement des dernières subventions liées aux travaux d'assainissement.

Travaux : Des radiateurs ont été commandés pour équiper les appartements municipaux. Les précédents étaient obsolètes et coûteux en énergie. Ils seront installés très prochainement.

Personnel communal

Suite à la demande d'un agent pour une modification de son temps de travail et obtenir un temps partiel, il a été choisi de proposer un temps de 90 % de 35

heures.

Il convient aussi de supprimer le temps plein d'adjoint technique territorial existant précédemment occupé par un autre employé aujourd'hui à la retraite.

Vote : La modification du temps de travail de l'agent et la suppression du poste vacant sont votées à l'unanimité.

Patrimoine et Plantations

Présenté par M. Serret

Le bornage entre le terrain communal du bassin d'orage et la parcelle privée le jouxtant a été effectué par un géomètre.

L'aménagement de la parcelle communale, étudié avec les architectes paysagers du CAUE, est en cours, de nombreux fruitiers ont été plantés, des noues végétales ont été aménagées pour gérer le ruissellement et la municipalité a participé à l'opération 1000 arbres pour la Creuse en partenariat avec la fédération internationale de judo. 6 arbres de haute futaie ont été plantés le samedi 30 novembre, en présence de M. Kahn et de M. Bouchaud, président et vice-président de la fédération creusoise de judo. Une trentaine d'arbres, tilleuls, chênes et mélèzes ont été donnés à la commune à cette occasion et seront plantés rapidement.

Cimetière

M. Deuquet rappelle que M. Chabot a effectué plusieurs relances pour savoir quand les travaux de l'allée seront réalisés au cimetière, ces travaux ayant été votés depuis un certain temps par le Conseil Municipal mais n'ont pu être réalisés, l'entreprise chargée de ces travaux étant très prise.

Un courrier a été reçu de Maître Delille pour entériner l'achat du terrain annexe à la mairie.

Le conseil municipal confirme sa volonté d'acquérir ce terrain pour la somme de 40 000 €

Vote : Cette décision est approuvée à l'unanimité.

5 - Questions et informations diverses

M. Landos explique qu'un défibrillateur va être installé à l'extérieur de la salle des loisirs.

La séance est levée à 23h45.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Installation du nouveau conseil

Sous la présidence de Monsieur Landos, Maire sortant, Doyen de l'Assemblée.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Jacques-André BOQUET, Françoise DEMONJA, Nicolas DEUQUET, Xavier DEVAUX, Jérôme DUCHER, Rémi DURIN, Isabelle EVRARD, Aurélia FLUTEAU, David LAMOUREUX, Didier LAMOUREUX, Claude LANDOS, Isabelle MARTINI, Sylvain MAUCHAUSSAT, Arnela SALKANOVIC TESSIER.

Membres excusés : Catherine GODIN, pouvoir à Claude Landos.

A 19h00 Monsieur Landos, Maire sortant, Doyen de l'Assemblée ouvre le conseil municipal et procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal. Monsieur Landos dénombre 14 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L2121-7 du CGCT est atteint

M. Landos remercie les anciens élus qui ont fait deux mois supplémentaires pour gérer la crise Covid-19 ainsi que les employés municipaux qui se sont investis dans le travail supplémentaire lié à l'épidémie.

Il donne quelques informations sur la marche de la commune pendant cette période troublée.

Monsieur Landos, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020.

Sont élus : Jacques-André BOQUET (211 voix), Françoise DEMONJA (157 voix), Nicolas DEUQUET (193 voix), Xavier DEVAUX (213 voix), Jérôme DUCHER (214 voix), Rémi DURIN (186 voix), Isabelle EVRARD (205 voix), Aurélia FLUTEAU (197 voix), Catherine GODIN (215 voix), David LAMOUREUX (221 voix), Didier LAMOUREUX (210 voix), Claude LANDOS (207 voix), Isabelle MARTINI (194 voix), Sylvain MAUCHAUSSAT (177 voix), Arnela SALKANOVIC TESSIER 204 voix).

Monsieur Landos, Maire, déclare le Conseil municipal installé tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020.

Conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal. Par conséquent M Landos prend la présidence du Conseil municipal en tant que doyen de l'assemblée, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Landos prend la parole et propose de désigner M. Jacques-André Boquet comme secrétaire de séance.

M. Jacques-André Boquet est désigné(e) en qualité de secrétaire par le Conseil municipal conformément à l'article L2122-15 du CGCT. Il convient de désigner 2 assesseurs pour les opérations d'élection. Mesdames Aurélia Fluteau et Isabelle Martini sont désignées assesseurs.

1 - Installation du nouveau conseil municipal

Election du Maire : appel de candidatures

CANDIDATS	Nombre de votants	Nuls	Blancs	Exprimés	Voix
Claude LANDOS	15	0	0	15	15

M. Claude Landos est élu Maire au premier tour, M. Claude Landos déclare accepter d'exercer cette fonction.

Détermination du nombre des Adjoints :

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'adjoints au

Maire à élire. L'article L2122-2 du CGCT prévoit que « le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal ». Il est donc possible d'élire 4 Adjoints. Monsieur le Maire propose d'élire 4 adjoints, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Election des Adjoints : Appel de candidatures

1er(e) Adjoint :

CANDIDATS	Votants	Nuls	Blancs	Exprimés	Voix
Jacques-André BOQUET	15	0	1	14	14

M. Jacques-André Boquet est élu Premier Adjoint. Les délégations de Monsieur Boquet seront à l'ordre du jour du prochain conseil municipal après concertation entre les adjoints nouvellement élus.

2e Adjoint :

CANDIDATS	Votants	Nuls	Blancs	Exprimés	Voix
Catherine GODIN	15	0	0	15	15

Mme Catherine Godin est élue Deuxième Adjointe. Les délégations de Madame Godin seront à l'ordre du jour du prochain conseil municipal après concertation entre les adjoints nouvellement élus.

3eAdjoint :

CANDIDATS	Votants	Nuls	Blancs	Exprimés	Voix
Jérôme DUCHER	15	0	0	15	15

M. Jérôme Ducher est élu Troisième Adjoint. Les délégations de Monsieur Ducher seront à l'ordre du jour du prochain conseil municipal après concertation entre les adjoints nouvellement élus.

4eAdjoint :

CANDIDATS	Votants	Nuls	Blancs	Exprimés	Voix
Didier LAMOUREUX	15	0	1	14	14

M. Didier Lamoureux est élu quatrième Adjoint. Les délégations de Monsieur Lamoureux seront à l'ordre du jour du prochain conseil municipal après concertation entre les adjoints nouvellement élus.

Après l'élection du maire et des adjoints, M. Claude Landos fait lecture au conseil municipal de la charte de l'élu local et rappelle l'importance des engagements pris.

2 - Indemnités de fonction au Maire et aux Adjoints

Articles 92 2° et 92 3° de la Loi du 27 décembre 2019 : plafonds indemnitaires, sauf délibération contraire les indemnités du maire sont automatiquement fixées au plafond

Population	Maire		Adjoints	
De 500 à 999	En % de l'indice	En €	En % de l'indice	En €
	40.3	1 567	10.7	416.16

Concernant l'indemnité du Maire : à l'unanimité 55% de l'indice brut terminal de la fonction publique. Soit 1 567 x 55% de 40.3 = 863.20€ brut

Concernant l'indemnité des Adjoints : à l'unanimité 100% de l'indice brut terminal de la fonction publique. Soit 416.16 x 100% de 10.7 = 416.16€ brut chacun

Soit enveloppe globale indemnités : 863.20 + 4 x 416.16 = 2527.84€ brut

3 - Délégations du Conseil municipal consenties au Maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents, (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote), pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.

2° De fixer, dans les limites d'un montant de 2500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans les limites de 50 000 € à la réalisation des emprunts destinés au finance-ment des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règle-ment des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 2000 € par sinistre ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50000 € ;

21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

4 - Divers

Présentation des différents syndicats auxquels appartient la Celle Dunoise par Monsieur le Maire afin de préparer les nominations des représentants de la commune lors du prochain conseil municipal. Ces syndicats ou instances extérieures sont les suivants :

CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

RPI : Regroupement Pédagogique Intercommunal La Celle/Saint Sulpice.

EVOLIS 23 : EPIC (établissement public intercommunal de coopération) syndicat mixte fermé regroupant communes et com com

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

CPIE : Centre Permanent d'initiative pour l'Environnement

CAUE : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement.

SDIC : Syndicat intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale

SMABCA : ex SIARCA (syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière creuse et de ses affluents) Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Creuse Aval

DORSAL : Développement de l'Offre Régionale de Service et de l'Aménagement des télécommunications en Limousin

Monsieur Landos rappelle qu'il faut aussi nommer ou élire des membres aux commissions obligatoires que sont les commissions d'appel d'offres et des impôts directs.

Nicolas Deuquet propose que les membres du nouveau bureau définissent les différentes commissions avant le prochain conseil afin que chacun puisse se positionner selon ses compétences et affinités.

Arnela Salkanovic rappelle que le programme établi par la liste lors de la préparation des municipales ne doit pas tomber aux oubliettes.

Xavier Devaux souligne l'importance des communautés de communes qui ont de plus en plus de compétences et la nécessité pour la Celle Dunoise d'être dûment représentée dans les instances de la Communauté de Communes du Pays Dunois.

Monsieur le Maire propose que le prochain conseil municipal ait lieu jeudi 4 juin à 20h00.
Personne ne souhaitant plus s'exprimer le conseil est déclaré clos à 21h00.

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020

Membres présents : Mesdames et Messieurs Claude LANDOS, Jacques-André BOQUET, Catherine GODIN, Jérôme DUCHER, Didier LAMOUREUX, Nicolas DEUQUET, Sylvain MAUCHAUSSAT, Isabelle EVRARD, David LAMOUREUX, Xavier DEVAUX, Arnela SALKANOVIC TESSIER, Aurélia FLUTEAU, Isabelle MARTINI, Rémi DURIN, Françoise DEMONJA.

A 20h00 Monsieur Landos, Maire ouvre le conseil municipal. Monsieur Landos dénombre 15 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L2121-7 du CGCT est atteint.

Monsieur Rémi DURIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente Madame Sophie Conroix, secrétaire principale à l'ensemble du conseil municipal. Le secrétariat de mairie est un lieu de travail. Les élus peuvent demander des informations et accéder aux dossiers qu'ils gèrent. En dehors de toute demande à caractère d'urgence et dans un souci d'organisation et d'efficacité il est préférable d'anticiper les demandes de renseignements ou questions sur les dossiers que les élus souhaiteraient consulter. Monsieur Landos précise que Madame Nathalie Aurousseau, secrétaire adjointe reprend son travail lundi.

1 - Approbation du CR du 23 mai 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal

du 23 mai 2020.

2 - Finances communales

Comptes de gestion 2019 Budget principal et Budget annexe.

- Approbation du compte de gestion du budget principal dressé par M. Nicolas Rigonnet, Trésorier

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Approbation du compte de gestion du budget Assainissement dressé par Monsieur Nicolas Rigonnet, Trésorier

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget assainissement de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte

de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Comptes administratifs 2019 Budget principal et Budget annexe.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif qui s'établit ainsi :

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 544 452.21 € et les dépenses à 550

868.10 € soit un déficit de 6 415.89 € pour 2019 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 250 503.81 € soit un solde d'exécution cumulé positif de 244 087.92 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 102 059.78 € et les dépenses à 132

493.91 € soit un déficit de 30 434.13 € pour 2019 auquel s'ajoute le déficit antérieur de 85
835.02 € soit un solde d'exécution cumulé négatif de 116 269.15 €.

Les restes à réaliser de 2019 font apparaître un solde négatif de 50 935.16 € (dépenses à réaliser de 86 596.10 € et recettes à réaliser de 35 660.94 €).

Monsieur Claude Landos, Maire, se retire de la séance le temps du vote.

Madame Godin est désignée et élue Présidente pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2019 du budget principal.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif assainissement qui s'établit ainsi :

En exploitation, les recettes de l'exercice s'élèvent à 17 296.81€ et les dépenses à 11 349.80€ soit un excédent de 5 947.01 € pour 2019, il n'y a pas d'excédent antérieur à ajouter soit un solde d'exécution cumulé positif de 5 947.01 €.
En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 795 432.07€ et les dépenses à 924 334.70€ soit un déficit de 128 902.63€ pour 2019 auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 40 100.14€ soit un solde d'exécution cumulé négatif de 88 802.49 €.

Les restes à réaliser de 2019 font apparaître un solde positif de 53 111.17€ (dépenses à réaliser de 1 063.20€ et recettes à réaliser de 54 174.37 €).

Monsieur Claude Landos, Maire, se retire de la séance le temps du vote.

Madame Catherine Godin est désignée et élue Présidente pour le vote du compte administratif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019 du budget assainissement.

Affectation des résultats 2019

Budget Principal – Affectation du résultat au budget primitif 2020

Le Conseil Municipal après avoir entendu ce jour les comptes de gestion et administratif 2019 résumés comme ci-dessous :

Délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
(Crédit au compte 1068 sur BP 2020)…….....…… 167 204.31

2 - Affectation complémentaire en « Réserves »
(Crédit au compte 1068 sur BP 2020)…… 0.00

3 - Reste sur excédent d'investissement à reporter au BP 2020 (Ligne 001)

4 - Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2020
(Ligne 002 – Report à nouveau créditeur) …… 76 883.61

Budget Assainissement – Affectation du résultat d'exploitation au budget primitif 2020

Le Conseil Municipal après avoir entendu ce jour les comptes de gestion et administratif 2019 résumés comme ci-dessous :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Montant		Montant
Excédent antérieur reporté 2018	0.00	Excédent antérieur reporté 2018	+ 40 100.14
Résultat de l'exercice 2019	+ 5 947.01	Solde d'exécution de l'exercice 2019	- 128 902.63
	----------		----------
Solde d'exécution cumulé	+ 5 947.01	Solde d'exécution cumulé	- 88 802.49
		Restes à réaliser :	
		Dépenses	1 063.20
		Recettes	54 174.37
		Solde positif	53 111.17
		Solde négatif	35 691.32
TOTAL à AFFECTER	**+ 5 947.01**	**BESOIN DE FINANCEMENT**	**35 691.32**

Délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
(Crédit au compte 106 sur BP 2020)..... 5 947.01

2 – Affectation complémentaire en « Réserves »
(Crédit au compte 106 sur BP 2020)..... 0.00

3 – Reste sur déficit d'investissement à reporter au BP 2020
(Ligne 001)..... 88 802.49

4 – Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2020
(Ligne 002) 0.00

Point finances 2020

Suivi des conso de crédit, moins de dépenses à ce jour.

3 - Fonctionnement du conseil

Représentation aux organismes extérieurs EPCI - SYNDICATS - DIVERS :

- **Communauté de Communes du Pays Dunois :**

  Claude Landos - Jacques-André Boquet

- **CLECT** (Commission locale d'évaluation des charges transférées) **:**

  Catherine Godin

- **CAUE** (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) **:**

  Jacques-André Boquet Claude Landos - Didier Lamoureux

- **CPIE** (Centre permanent d'initiative pour l'environnement) **:**

  Claude Landos

- **SIVU** (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) **:**

  Deux titulaires : Isabelle Martini - Jacques-André Boquet
  Deux suppléants : Jérôme Ducher - Arnela Salkanovic-Tessier

- **SIAEP** (Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable) **:**

  Deux titulaires : Jacques-André Boquet - Xavier Devaux
  Deux suppléants : Claude Landos - Sylvain Mauchaussat

- **SDEC** (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) **:**

  Deux titulaires : Didier Lamoureux - Jacques-André Boquet
  Deux suppléants : Isabelle Martini - Aurélia Fluteau

- **DORSAL** (Développement de l'Offre Régionale de Services et de l'Aménagement des télécommunications en Limousin) **:**

  Jérôme Ducher

- **EVOLIS 23 :**

  Un titulaire : Jacques-André Boquet
  Un suppléant : Didier Lamoureux

- **SMABCA** (Syndicat Mixte d'Aménagement des Berges de la Creuse et Affluents) **:**

  Deux titulaires : Claude Landos - Nicolas Deuquet
  Un suppléant : Catherine Godin

- **SDIC 23** (Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale) **:**

  Un titulaire : Jérôme Ducher
  Un suppléant : Catherine Godin

- **RPI Ecoles :**

  Deux titulaires : Jérôme Ducher - Claude Landos
  Deux suppléants : Isabelle Evrard - Arnela Salkanovic-Tessier

- **Correspondant Défense :**

  Arnela Salkanovic-Tessier

- **CNAS** (Comité National d'action Sociale) **:**

  Un représentant des élus : Catherine Godin
  Un représentant du personnel : Sophie Conroix

Commissions et membres

- **Ruralité, environnement aménagement bourg et village :** Economie locale. Commission « politique » elle est chargée de travailler sur le long terme et l'avenir de notre commune :

  Claude LANDOS, Jacques-André BOQUET, Jérôme DUCHER, Nicolas DEUQUET, Xavier DEVAUX, Arnela SALKANOVIC TESSIER, Isabelle MARTINI, Françoise DEMONJA

- **Voirie, assainissement, bâtiments, patrimoine :** Assainissement, Spanc, réseaux, bâtiments, cimetière, biens municipaux, routes, pistes, travaux.

  Claude LANDOS, Catherine GODIN, Jérôme DUCHER, **Didier LAMOUREUX,** Nicolas DEUQUET, Sylvain MAUCHAUSSAT, David LAMOUREUX, Xavier DEVAUX, Rémi DURIN,

- **Affaires scolaires :** Regroupement Pédagogique Intercommunal, transports scolaires

  Claude LANDOS, Jacques-André BOQUET, **Jérôme DUCHER**, Isabelle EVRARD, Arnela SALKANOVIC TESSIER, Aurélia FLUTEAU

- **Affaires sociales :** Aides d'urgences. Santé. Colis personnes âgées, masques plan canicule

  Claude LANDOS, **Catherine GODIN,** Aurélia FLUTEAU, Isabelle MARTINI, Françoise DEMONJA

- **Communication :** Passerelle, Site Internet, affichage, cartes et plans, relations presse.

  Claude LANDOS, Jacques-André BOQUET, Catherine GODIN, **Jérôme DUCHER**, Isabelle EVRARD

- **Loisirs, tourisme, culture, associations :** Actions culturelles, cérémonies, manifestations, fêtes, relations avec les associations. Actions touristiques.

  Claude LANDOS, **Jacques-André BOQUET,** Nicolas DEUQUET, Isabelle EVRARD, Arnela SALKANOVIC TESSIER, Isabelle MARTINI, Rémi DURIN, Françoise DEMONJA

- **Finances :** Impôts, taxes, préparation des budgets, appels d'offres.

  Claude LANDOS, Jacques-André BOQUET, **Catherine GODIN**, Jérôme DUCHER, Di-

dier LAMOUREUX, Isabelle EVRARD, Arnela SALKANOVIC TESSIER, Isabelle MARTINI.

- **Commission des impôts directs :** maire ou d'un adjoint délégué, de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.

  Claude LANDOS, Jacques-André BOQUET, Jérôme DUCHER, Didier LAMOUREUX, Sylvain MAUCHAUSSAT, Isabelle MARTINI

- **Commission de contrôle électoral : Révision des listes électorales. 1 seul mem**bre, un suppléant

  Aurélia FLUTEAU, Françoise DEMONJA

- **Commission Gestion des risques**

  Claude LANDOS, **Jacques-André BOQUET,** Catherine GODIN, Sylvain MAUCHAUSSAT, Xavier DEVAUX

Calendrier des réunions

Après discussion le conseil municipal décide de se réunir par principe chaque dernier jeudi du mois. S'il n'y a pas matière à délibérer chaque dernier jeudi du mois, il s'agira dans ce cas de réunion de travail, de formations ou d'informations. Les réunions de bureau auront lieu par principe chaque jeudi à 19h00 en mairie et plus selon les besoins.

Communication interne et externe.

Monsieur Jérôme Ducher propose d'organiser la communication entre les membres du conseil.

Le conseil municipal approuve unanimement l'utilisation des courriels pour les invitations, convocations, compte-rendu, etc… Une charte d'utilisation des courriels est distribuée à chaque conseiller afin d'en optimiser l'utilisation.

Monsieur Jérôme Ducher présente au conseil les applications « Panneau Pocket» et « Illiwap » qui permettent d'informer la population rapidement via les téléphones portables. Une telle application couterait environ 150 € par an à la commune. Accord unanime du conseil pour la mise en place de la meilleure proposition pour la commune.

4 - Saison touristique (infos données par Monsieur le Maire)

Beaucoup de locations ont été annulées, mais la mise en place du déconfinement et le ralentissement de la maladie amènent une recrudescence des demandes d'informations pour l'été à venir.

Informations sur les problèmes sanitaires dans les campings et chalets en relation avec l'épidémie de Covid 19. Madame Catherine Godin propose l'achat d'un appareil de désinfection à l'ozone pour les chalets et gites. Mais comment désinfecter les sanitaires communs dans les campings après chaque utilisation ? Il faut attendre le 22 juin, nouvelle étape du déconfinement pour prendre des décisions concernant l'utilisation des campings.

Monsieur Claude Landos fait état de la demande d'une famille d'habitués de s'installer dans le camping du Clopier pour quelques jours. Il précise que cela serait possible s'ils sont les seuls à utiliser les sanitaires. Le conseil municipal pense qu'on ne peut répondre favorablement à une telle demande qui privatise le camping en excluant d'autres campeurs.

Une formation du personnel aux nettoyages des gites et chalets selon un protocole des

gites de France « Covid 19 » aura lieu le lundi 8 juin à 10h00. Catherine Godin, Didier Lamoureux et Claude Landos accompagneront le personnel à cette formation.

Qualité de l'eau de baignade : Pas d'autorisation cette année encore, certains résultats d'analyses n'étaient pas conformes l'été dernier. Une rencontre est à faire avec l'Agence Régionale de Santé pour discuter du dossier et faire des propositions.

5 - Informations sur les sujets en cours

Ecoles : Monsieur Jérôme Ducher évoque la reprise de l'enseignement, les enfants sont de plus en plus nombreux à revenir à l'école. Tous les enfants ne pouvant être pris en charge dans les transports à cause du nombre limité de places dû aux mesures sanitaires, certains parents ont accepté de transporter leurs enfants eux même. De même, le nombre limité de places à la cantine nous a contraint à assurer deux services, nécessitant l'embauche d'une personne supplémentaire pour assurer la garderie durant les services de la cantine.

Déviation pont de l'enfer : Monsieur Didier Lamoureux explique que les travaux de maçonnerie sur le pont de l'Enfer entraînent la déviation par La Celle Dunoise de la route Chambon Sainte Croix/ Dun le Palestel. Ces travaux devraient durer du 25 mai au 30 octobre 2020.

Masques : Madame Arnela Salkanovic –Tessier évoque l'achat de 1300 masques par la commune et les dons de masques solidaires. Ils ont été distribués à raison de deux masques par habitant. Il en reste quelques-uns de disponibles qui peuvent être donnés aux touristes ou résidents secondaires sur demande.

Distribution de l'eau : Monsieur Jacques-André Boquet relate le mécontentement de certains habitants suite à l'absence d'information sur les coupures intervenues sur le réseau d'eau pendant des interventions de la SAUR. Monsieur Landos évoque un courrier reçu en ce sens.

Monsieur Boquet précise que la commune a été elle-même mise au courant au dernier moment et n'a pu relayer rapidement l'information. Toutefois à l'avenir, la mise en place de l'application sur téléphone mobile « infos communales » devrait permettre d'avertir rapidement la population.

6 - Divers

- Afin de respecter les normes Covid 19 l'Auberge des Pêcheurs souhaiterait pouvoir utiliser les toilettes du point bascule. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe. Monsieur Didier Lamoureux finalisera avec l'Auberge une convention d'utilisation.

- De même la Pizzeria ambulante utilise un branchement électrique dans le même local. Le Conseil

Municipal est d'accord sur le principe, mais là aussi une convention d'utilisation doit être signée.

- Monsieur le Maire signale que le restaurant « Le Poney qui tousse », l'aurait informé d'un problème de consommation excessive d'énergie électrique. Madame Catherine Godin fait remarquer qu'actuellement les factures d'électricité du local commercial sont adressées en mairie.

- *Animations culturelles :* Monsieur Landos fait part au conseil que l'Ensemble Gabriel doit donner deux concerts dans l'église les 16 et 17 juillet prochain. Une décision finale sera prise après le 22 juin selon les modalités du déconfinement à ce moment-là. Mon-

sieur Philippe Nadal propose pour les concerts du mois d'août de s'installer en plein air au Clopier si le temps le permet et si les mesures de distanciation sont trop strictes dans l'église. Accord unanime du conseil. Se pose aussi la question du marché nocturne peut-il se faire fin juillet ? Le conseil souhaite que celui-ci ait lieu mais avec des aménagements de sécurité sanitaire.

- *Animations sportives :* Locations de kayak pour l'été à venir, le kayak club d'Aubusson est d'accord pour trois après-midis par semaine. La location des vélos a été déficitaire l'an dernier, il faut y repenser. La course pédestre le « gué du buis » est annulée. «La boucle des belles », exhibition de belles ou anciennes voitures sur la côte de Saint Sulpice pourrait être maintenue le 12 septembre à la demande des organisateurs.

- *Animation « nature» avec le CPIE*. 3 sorties ont été réalisées l'an dernier. 3 animations sont prévues cet été qui seront doublées, donc six sorties afin de respecter la norme de dix personnes maximum.

- *Atlas Biodiversité de la Celle :* La présentation à la population est envisagée en septembre.

- *L'abattage de certains peupliers* route de Saint Sulpice (D15) est à envisager rapidement, ces arbres s'avérant de plus en plus dangereux. Il faut cependant prendre en compte la déviation du pont de l'enfer qui ne permet pas d'envisager ces travaux sans aménagement.

- *Visite des locaux et des biens communaux* à l'intention du conseil municipal. Celle-ci aura lieu samedi 6 juin à 10h00. Rendez-vous à la mairie.

- Une enquête auprès des agriculteurs sur les dégâts occasionnés par les animaux dits nuisibles est en cours. Les agriculteurs du conseil municipal s'en chargent. La Mairie informe des dégâts occasionnés par les ragondins qui sapent les bords de rivière et peuvent porter la leptospirose.

- Intervention du CPIE sur les « enjeux de l'eau », une réunion publique est à envisager.

- Formation par le CPIE sur une « Gestion différenciée des espaces publics le 23 juin » Messieurs Claude Landos, Jacques-André Boquet, Didier Lamoureux et une partie du personnel technique participeront à cette réunion.

- Monsieur Landos fait lecture d'un courrier de la communauté de communes qui envisage des aides financières aux entreprises en difficulté. Il est nécessaire de les répertorier dans un premier temps.

- *Entretien du terrain jouxtant le bâtiment école-mairie*, nouvellement acquis par la mairie. Il est nécessaire de faucher et récupérer le foin sur ce terrain. Après discussion le conseil décide de proposer au « Paradis de Pablo » le foin pour nourrir les chevaux.

- Madame Catherine Godin fait savoir au conseil que le mur de soutènement de la route au Grapillon présente un début de dégradation pouvant entrainer un effondrement. Monsieur Didier Lamoureux se rendra sur place pour se rendre compte et prendre les mesures nécessaires

- Madame Catherine Godin évoque la création d'un rétro planning des actions communales elle y travaille avec Monsieur Xavier Devaux.

A minuit le conseil municipal est déclaré clos par Monsieur Landos, Maire

État civil

Décès, nous regrettons :

Bui Quang-Dinh Pascal, né en 1964, le Puymanteau, décédé le 17 décembre 2019.

Jean-Claude Turbat, né en 1938, Villemore, décédé le 5 janvier 2020, inhumé le 8 janvier.

Marie Louise Peraut, née en 1928, le Poirier, décédée le 13 janvier 2020, inhumée le 16 janvier.

Joseph Bellini, né en 1933, les Chiers, décédé le 05 février 2020, inhumé à La Celle Dunoise le 08 février.

Suzanne Lépinat, épouse Pailler, née en 1936, Lavaud, décédée le 11 mars 2020, inhumée le 19 mars à La Celle Dunoise.

Yannick Cadel, né en 1948, décédé à Nice le 3 avril 2020.

Christiane Vaury, épouse Ledur, née en 1951, décédée le 07 avril 2020 à Sainte-Feyre, inhumée le 10 avril.

Régine Louis veuve Péricat, née en 1935, décédée le 13 avril 2020 à Dun le Palestel.

Jeaninne Lalière, née en 1931, décédée le 8 avril 2020 à Brétigny sur Orge.

Miot Arlette, née en 1952, décédée le 28 avril 2020 à Guéret.

Chauvet Marguerite veuve Daurengeon, née en 1928, décédée le 29 avril 2020 à Bonnat, inhumée le 4 mai.

Dépôt urne le 10 juin dans une concession celloise : Thérèse Chaudron née en 1937, décédée le 27 mars 2020 à Créteil.

L'ensemble du Conseil municipal s'associe à la peine des familles.

Naissance, nous sommes heureux d'accueillir 2 nouveaux nés sur la commune !

Nous félicitons pour leur mariage :

Marie Janique Géraldine Larché et Christian Claude Terret, le Couret qui se sont mariés le 18 janvier 2020.

Nous remercions nos généreux donateurs :

Mme Rolinat, Longsagne, a fait un don de 10€.
Mme Couvreur, Grand Marseuil, a fait un don de 20€.
M. Betoux, Longsagne, a fait un don de 100€.
Un anonyme a fait un don de 20€.
M. Delage, Grand Marseuil, a fait un don de 150€.
Mme Chabot, Angers (49), a fait un don de 50€.
Un anonyme a fait un don de 30€.

Environnement

Label Villes et Villages Fleuris

Une visite du jury régional était programmée cet été, nous avions prévu de rédiger le gros dossier présentant nos choix et nos démarches en faveur de la qualité de vie dans notre commune.

Mais le contexte, empêchant toute visibilité à moyen terme sur les conditions sanitaires, et nous plaçant dans cette situation inédite de mandature d'entre deux tours a contraint le Comité Régional du Tourisme Nouvelle Aquitaine de reporter l'ensemble de ces visites pour l'été 2021.

Verger des Sillons

Les fruitiers communaux se sont merveilleusement bien adaptés. Le printemps pluvieux et chaud y a beaucoup contribué. Nous avons vu fleurir pommiers et poiriers, et sommes à présent impatients de découvrir leurs fruits.

Ce jardin remplit à ce jour parfaitement sa fonction de refuge de la biodiversité.

Les insectes pollinisateurs y travaillent d'arrache-pied. Les noues se sont régulièrement remplies. Certaines sont plus longues à se vider car le terrain est très argileux. Il est alors étonnant d'y découvrir toute une faune extrêmement occupée.

Les petits fruitiers, la haie plantée par les enfants de l'école, les arbres offerts par la fédération de judo se développent.

Le verger sera inauguré à l'automne, au temps des fruits.

Fleurissement

Cette année encore, le fleurissement concerne essentiellement le Bourg. Les vivaces en pleine terre se sont très bien comportées et nous n'avons dû racheter que très peu de plants. Les jardinières ont retrouvé leur place, avec les mêmes compositions que l'an dernier. L'expérience de la canicule nous a permis de choisir parmi les espèces celles qui avaient le mieux résisté. L'arrosage sera limité à un maximum de deux fois par semaine. En prévision d'éventuelles restrictions, une poche à eau sera installée aux hangars communaux.

Le frontage prévu dans la rue Des Derrières a pris beaucoup de retard. En effet, nous attendons que les travaux de réfection de la chaussée soient effectués pour pouvoir commencer à mettre en place des végétaux de bas de mur. Nous vous rappelons que le frontage est l'affaire de tous et nous vous encourageons à vous y essayer.

Entretien du patrimoine arboré

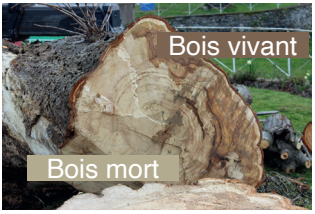

Les travaux d'abattage prévus en début d'année n'ont été que partiellement réalisés. Ainsi, les peupliers noirs de la RD15 sont toujours en place, constamment surveillés.

Priorité a été donnée au marronnier du pont qui présentait une dangerosité accrue du fait de son emplacement au cœur du village.

Ce n'est que quelques jours avant que nous nous confinions que, branche par branche, bille par bille, patiemment, le vieux marronnier du pont a disparu du paysage qu'il habitait depuis si longtemps. Il a laissé la place à un jeune mais vaillant tilleul qui a déjà bien prospéré. Nous remercions les riverains qui l'ont arrosé toutes ses premières semaines.

Atlas de la Biodiversité Communale

La rédaction de cet ouvrage compulsant la biodiversité floristique et faunistique de notre commune, fruit de la collaboration des habitants, des naturalistes et du CPIE, est en cours d'achèvement.

Il sera présenté cet automne, au cours d'une manifestation organisée par la municipalité et le CPIE.

Ghislaine Cerclay

La continuité pédagogique pour les élèves du RPI, récit d'optimisme.

C'est le vendredi 13 mars, au terme d'une unique semaine de reprise après les vacances d'hiver, que les écoliers du RPI sont repartis, les cartables pleins de livres et de cahiers pour réinventer une autre école. Les écoles fermaient, pour plusieurs semaines probablement, le temps était venu de l'école à la maison.

Ils ont découvert les classes virtuelles, ont communiqué sur les fils de discussion, rempli le journal de bord, publié des photos sur le blog de l'école, ont rempli les plans de travail proposé par leurs professeures, ont relevé des défis. Pas toujours sans difficultés, vous l'imaginez bien. Il y avait ceux qui n'avaient qu'un téléphone, qu'un ordinateur à partager entre tous les membres de la famille, pas d'imprimante, ceux dont la connexion était fluctuante. Il y avait aussi des parents dont l'emploi du temps, se voyait soudainement surchargé de toutes ces heures d'école, avec parfois plusieurs enfants à des niveaux différents ; par le télétravail à assurer, voire la présence sur le terrain pour tous les soignants et personnels socio éducatifs. Les enseignantes prenaient alors leur téléphone pour soutenir les uns, encourager les autres, trouver une solution aux obstacles numériques ou pédagogiques. Il y a eu les secrétaires de mairie qui imprimaient les documents et les déposaient dans la cabane à vélo ou sous le préau. Il y a eu les agents, transformés en facteurs pour déposer un manuel ou un cahier dans une boîte aux lettres. Et, jour après jour, semaine après semaine, est arrivé le moment du déconfinement. Et du bilan.

Plus les enfants sont jeunes, moins l'enseignement à distance peut remplir ses fonctions. Mais grâce à l'investissement fantastique des familles, le lien a tenu. Ce temps de distance a vu naître, grandir, s'affirmer cette coéducation qui certainement ne cessera pas avec le retour à l'école.

L'école de La Celle Dunoise a vu revenir, dès la semaine du 11 mai, une quinzaine d'enfants, par alternance. Enfants prioritaires ou volontaires ont découvert une école transformée, centrée sur les gestes barrières : des points dessinés dans la cour pour repérer les distances à respecter, des tables et du matériel individuel, à ne pas prêter, des plans de circulation, deux services à la cantine, et le lavage des mains, lavage des mains, lavage des mains...

Le retour a été plus difficile à l'école de Saint Sulpice, les deux enseignantes ne pouvant pas reprendre en présentiel. Une enseignante remplaçante a finalement été dépêchée pour accueillir les enfants prioritaires au nombre de huit les premières semaines.

Conditions étranges, parfois à l'opposé des valeurs de solidarité, de coopération, de partage, gestes pédagogiques à réinventer. La plus grande surprise de ces jours de retour aura été la facilité, le naturel, l'évidence avec lesquels les enfants se sont appropriés ces nouveaux fonctionnements. Une leçon de vie, certainement.

Ghislaine Cerclay

Point d'information pour septembre 2020, prévision d'effectifs :

66 élèves dans le RPI :

34 élèves à l'école de Saint Sulpice le Dunois

4 TPS, 7 PS, 3 MS, 3 GS dans la classe de Mme Cerclay

9 CP, 8 CE1 dans la classe de Mme Devauchelle

32 élèves à l'école de La Celle Dunoise

12 CE2 dans la classe de Mme Le Bras

9 CM1, 10 CM2 dans la classe de Mme Duquéroix

Travaux de voirie

Les travaux prévus pour 2019, qui avaient été différés car les subventions DETR avaient tardé à arriver, ont finalement pu se faire en mars grâce au temps clément du début de ce printemps. Ces travaux avaient été listés dans la précédente Passerelle. Pour 2020 nous n'avons pas encore de réponse à nos demandes ; elles concernent : la réfection de la patte d'oie de l'accès au stade, l'arasement de banquettes, le curage de fossés sur la piste des Chiers, la pose d'une buse et le bitumage de la rue Des Derrières et la réfection de la route entre Lavaux et la Brousse.

Exemple de matériel pour PATA

La campagne de goudronnage (point à temps)[1] a été effectuée début mai sur les 50 km de voirie communale : 10 tonnes de bitume et gravillons ont été étendus sur nos routes.

Les conditions de confinement ont perturbé le planning d'Evolis23, le diagnostic voirie prévu pour ce début d'année a dû être retardé, nous espérons que ce travail pourra être réalisé dès que les mesures de déconfinement seront effectives. La nouvelle équipe municipale aura bien besoin de ce document de travail pour planifier et prévoir les financements des futurs travaux.

La commission voirie du précédent mandat n'a bien sûr pas pu réaliser tout ce quelle avait envisagé, les délais d'obtention de subvention, les restrictions de crédit et tous les travaux urgents qu'il faut exécuter pour la sécurité, ont limité les marges de manœuvre.

Pour exemple, l'aménagement de la Place de la Fontaine, les ralentisseurs de la limitation à 30 km/h dans le bourg, la cohérence dans panneaux d'interdiction de stationnement de la Route de la Marche et bien d'autres projets...

Les nouveaux élus auront leur propre point de vue et vous informeront dans *La Passerelle* des priorités qu'ils auront définies.

Michel Minaret

1 Le point à temps est une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface : nids de poules, arrachements, flasches, faïençages.
Le PATA (point à temps automatique) est né du regroupement d'une épandeuse de liant et d'un gravillonneur installés sur un même châssis. Ces deux éléments fonctionnent de manière synchronisée.

Billet d'humeur, billet d'humour

C'est du jamais vu depuis 1918 et la grippe espagnole, la maladie Covid 19 a sacrément bouleversé nos vies ! Au début c'était le confinement, chacun chez soi ! Soyons honnêtes, ce n'est pas dans notre beau village de la Celle Dunoise que ce fut le plus pénible, avec nos jardins, nos terrasses, nos prairies et nos forêts… Pour une fois qu'on avait le temps de contempler le printemps, de compter les pâquerettes dans les pelouses et les hirondelles à la place des avions dans le ciel.

Au début, il était amusant, et inquiétant aussi, de voir la ruée sur les rouleaux de papier toilette ou sur les paquets de nouilles. Mais ce n'était pas cela qui allait manquer le plus, on l'a vite compris. Confinés seul ou à deux, nous avons appris que parler avec ceux qu'on aime à travers un écran, ça laisse une impression de Covid intersidéral. En fait ce qui a manqué vraiment et qu'on ne trouve pas dans les magasins et encore moins sur Internet, ce sont des rouleaux de tendresse, des paquets de baisers, et des boites à câlins.

Aujourd'hui voilà l'été, et même déconfinés, on reste loin les uns des autres, parce qu'il le faut bien, parce que les gestes barrières sauvent des vies et évitent des séjours à l'hôpital. On sait aussi qu'à la Celle, cet été, les touristes seront discrets, les animations reportées à des jours meilleurs, que nous resterons entre nous avec nos familles, nos enfants, peut-être nos petits-enfants. Alors, ce coronavirus ne serait-il pas l'occasion de prendre un vrai corona-virage dans nos vies, de réfléchir à nos vrais besoins, à nos réels désirs ?

Commençons dès maintenant en consommant des produits locaux, des produits de notre zone (attention je dis bien « de notre zone » et pas « Amazon »). On peut aider notre village à surmonter cette crise en achetant dans nos commerces, en faisant travailler nos artisans, en fréquentant nos professions libérales et nos associations quand cela est possible. Par précaution on a mis un masque au Poney qui tousse, on se lave les mains en rentrant de la pêche à l'Auberge et au Court-circuit on garde de longues distances, toujours les gestes barrières…

Ainsi, rien ne devrait plus manquer à personne sauf… Une fois cette crise passée, car elle passera soyez en sûr, ceux que la maladie a emportés qu'on ne pourra plus serrer dans nos bras, amis ou membres de nos familles souvent les plus âgés ou les plus fragiles d'entre nous.

Saleté de virus !

Jacques-André Boquet

La page des villages : Puylaraud ou Puylareau ?

Note liminaire : Coronavirus et confinement. Je n'ai pas pu consulter les Archives départementales comme je l'aurais souhaité, cette « page des villages » est, de ce fait, un peu différente des autres. Je vous présente mes excuses et espère que les habitants de Puylareau s'y retrouveront pourtant…

Le Puylareau est un Puy.

Six Puys à la Celle Dunoise ! Ce sont tous des villages bâtis sur des sites légèrement élevés par rapport à la rivière Creuse. D'autres le sont aussi qui ne portent pas le toponyme de Puy ; en tous cas, lorsque nous regardons la carte IGN, les « Puy » se distinguent par leur position sommitale au regard des courbes de niveau.

Puylareau est un village de la rive droite, qui, tout comme Puyduris se situe sur une sorte de plateau « constituant une des hautes terrasses de la rivière Creuse »[1]. C'est un village en cul-de-sac et longtemps très peu accessible ; comme de nombreux autres villages, il a attendu les années 1950 pour être desservi par une route goudronnée. Son extrémité nord domine le ruisseau de l'étang Chaillot.

Nous ne connaissons pas l'origine des toponymes Lareau et Laraud ; nous sommes amenés à faire des hypothèses. Ce terme s'est orthographié de bien des façons – ainsi que les toponymes de nombreux villages de La Celle Dunoise. Louis Lacrocq a recensé au cours de ses recherches : Puylaureau, Puiloreau, Puylaraud, figurant sur des documents entre 1401 et 1786. Le patronyme Laraud est très peu usité en France, et encore moins celui de Lareau. (Laraud : 30 naissances en Creuse depuis 1891 pour un total de 91 en France et Lareau aucune pour un total de 73).

Souvenons-nous de Lage ou bien de l'Age ; le « l' » rend-il la chose confuse ? Il s'agit de l'article défini « le » qui provient du latin. Le substantif (le nom) d'origine est alors « areau ». « Areau » est un substantif masculin qui a pu s'orthographier aussi « ayreau » comme une source l'atteste en 1457. Une autre source de 1459 indique « areau ». Et nous trouvons ceci dans *La Mare au diable* de George Sand : *Dans le haut des champs un vieillard […] poussait gravement son areau de forme antique, traîné par deux bœufs tranquilles.*[2] La mare au diable est dans le Berry, non loin d'ici !

Un « areau » est une charrue primitive, mot issu de l'ancien français « araire » avec changement de suffixe. Ce terme est emprunté au latin « aratrum ». L'araire était un instrument très courant dans le centre et l'ouest de la France. En Berry, l'absence d'avant-train distinguait l'areau de la charrue.

Continuons les hypothèses (car plusieurs origines ont pu se brouiller et se confondre !) et considérons l'« arage » qui, sans doute au haut moyen-âge (900-1300), désignait une « terre labourable », un « terrage », une « campagne ».

1 Lacrocq Louis, *Monographie de la commune de la Celle Dunoise*, 1925
2 *Trésor de la langue française informatisé*, www.atilf.fr/tlfi ATILF-CNRS et Université de Lorraine.

Airage se confond avec « héritage »[3]. Et puis considérons « airaut » qui est également un substantif masculin ; lui aussi provient du latin, particulièrement d'« arealis » et dans cette langue il est synonyme de « hereau » qui est lui aussi un « héritage. »

Laraud apparaît beaucoup plus tardivement et provient sans doute d'un glissement oral et écrit. Il n'est attesté que depuis la fin du XVIe siècle ; le suffixe -aud est péjoratif comme dans lourdaud ou rougeaud.

Puylareau est un très ancien village. Son emplacement est celui d'un lieu de peuplement occupé sans doute dès l'époque néolithique, ainsi qu'il a été admis grâce à des découvertes archéologiques réalisées pendant la première moitié du XXe siècle. Louis Lacrocq fait état de plusieurs occurrences :

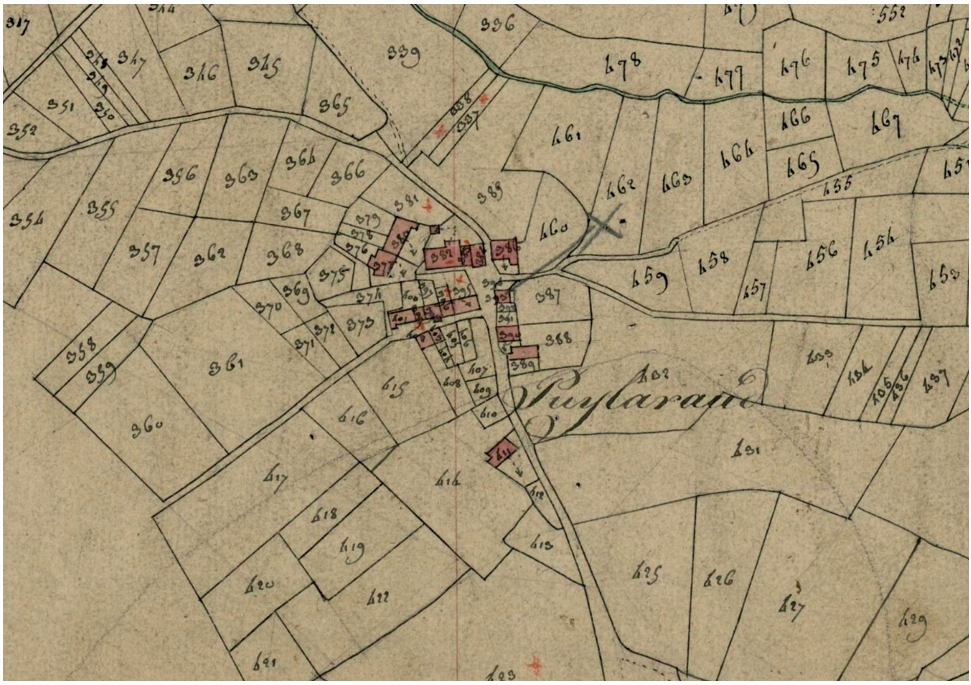

- Dans la terre dite du Gendarme, des tuiles ont été mises au jour, ainsi qu'en 1927, un carreau de pavement en terre de brique accompagné de fragments d'autres carreaux identiques. (Parcelles 1049 et 1050 B du Cadastre napoléonien) [4]
- Également au début du XXe siècle, ont été trouvées, dans la parcelle dite Les Breuilles, trois boîtes de sépulture, de granite à gros grain. (Parcelle 891 B) [5]
- *« La tradition indique l'existence d'un camp, avec les noms de « camp de Cé-*

3 *Base des mots fantômes*. ATILF-CNRS et Université de Lorraine.
4 *Cadastre napoléonien*. 1826. Archives départementales de la Creuse. (Archives numérisées)
5 Ibidem

sar » et « camp des anglais » dans le communal dit la « Petite brande »[...]. (Parcelle 884 B) [6] *On observe en cet endroit des traces extrêmement vagues de levées de terre sur un tracé rectangulaire dont un côté aurait environ 100 mètres. »*[7]

Un souterrain-refuge y a été découvert dans la parcelle dite des Bosts. Ces souterrains, surtout nombreux en Touraine et en Dordogne, dans le Poitou et la région toulousaine ont été creusés au moyen âge, sans doute depuis le XIe siècle jusqu'aux guerres de religion au XVIe siècle. Ces souterrains-refuges comportent d'après des études relativement récentes, des silos pour les céréales et des réservoirs à eau ; certains présentent des bancs taillés dans la roche le long de la galerie. Les études récentes insistent plus sur la fonction de stockage et de conservation, la fonction de refuge étant alors une utilisation de raccord ; ces souterrains étant des espaces à vocations multiples. Louis Lacrocq écrit : « *D'après les souvenirs de personnes qui sont entrées […] il présentait un épais pilier dont la galerie, haute d'environ 1m60, faisait le tour.* » Deux autres se trouveraient dans le même secteur, un à La Brousse et le second à Lavaud.

Le Puylareau était une petite seigneurie.

À partir de la fin du XVIe, le Puylareau est une seigneurie démembrée de la seigneurie de Nouzerolles. Le 5 mai 1682, Anselme et François de Chabannes, père et fils, seigneurs de Nouzerolles, vendirent leurs droits sur le Puylareau à Étienne Poissonnier, sieur des Granges. Jusqu'à cette date la seigneurie de Puylareau appartenait à la famille de Chabannes. Près de Puylareau est mentionné un château appelé de Champelou, mais dont il ne reste déjà plus rien en 1682.

D'après le cadastre napoléonien établi en 1826 le village était très enclavé. Il s'est comme dédoublé au cours du XIXe siècle. Un chemin permettant de rejoindre la route de Chambon a été tracé et des maisons y ont été bâties. Ces dernières se trouvent donc comme « en banlieue » à quelques centaines de mètres du village d'origine.

Louis Lacrocq écrit dans sa Monographie en 1926 : « *[…] même dans les agglomérations qu'une route dessert, les bâtiments sont toujours groupés de la même manière, sans alignement général ; leurs dépendances utilisées de la même façon.* » Ceci bien qu'à partir de la fin du XIXe siècle des maisons neuves, plus vastes aient été élevées dans les villages. Ces nouveaux bâtis, le long de la route viennent (légèrement) modifier cet état des lieux. Le point de vue de Louis Lacrocq peut être légèrement nuancé.

Josiane Garnotel

6 Ibidem
7 Lacrocq Louis. Ibidem

La page des écoliers

« La vie est belle » à l'école de la Celle…

Depuis le 14 mai une partie des élèves ont retrouvé leurs classes et leurs camarades. Malgré les conditions exceptionnelles, souvent contraignantes pour tous, les enfants semblent heureux de revenir dans leur chère école.

Vous pourrez retrouver comme d'habitude des nouvelles sur le blog de l'école (https://blogsenclasse.fr/23-la-celle-dunoise-ecole).

Illustration en images et par les paroles de cette chanson écrite au retour du confinement.

Chanson du corona

(paroles écrites par les enfants à l'école, sur l'air de « Les p'tits papiers »)

Laissez passer le corona,
Le corona on n'en veut pas,
Le confinement c'est ennuyant,
Pour les enfants.

Ne pas sortir, plutôt en rire,
Pas d'magasin et pas d'copains,
Attestation, contestation,
Libération !

Laver les mains, toucher à rien,
Pas d'chance faut garder ses distances,
Mais y'a l'école où on rigole
Et c'est marrant !

Laissez passer le corona,
Le corona on n'en veut pas,
Pas de papi, pas de mamie,
Et on s'ennuie.

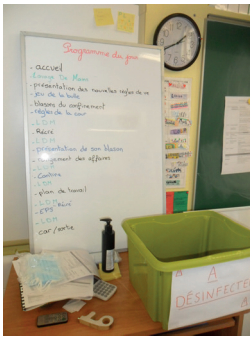

Se lever tôt, faire ses devoirs,
Le confinement, on en a marre,
Le confinement, c'est saoulant,
C'est pas marrant !

Déconfiné, on est masqué,
C'est pas gagné la liberté,
Mais y'a d'l'espoir encore ce soir,
Un p'tit vaccin !

La vie des associations

Quelques nouvelles de l'ACE…

L'assemblée générale ordinaire annuelle, s'est déroulée le samedi 15 février 2020 sous la présidence de Jeannine Carenton qui nous a présenté son rapport moral.

Ensuite, le rapport d'activité et le compte de résultats, ont été présentés. Ils ont été votés à l'unanimité.

Nos projets pour l'année 2020 :

- La 10e exposition de peintures, comme précédemment annoncé, est annulée. Rendez-vous en juillet 2021.
- Vente Solidaire les 30, 31 octobre et 1er novembre 2020.
- Repas de Noël ouvert à tous le 6 décembre 2020 à 12h.

Nous espérons la réalisation de ces projets, sans certitude actuellement. Nous vous tiendrons informés en fonction des directives.

De plus, les cours de gym et de zumba ont été interrompus.

Nous espérons que vous et vos proches, allez bien. Continuez à prendre soin de vous.

N'oubliez pas si vous avez besoin, l'ACE est présente.

En vous souhaitant un bel été 2020, et nous espérons vous retrouvez rapidement.

La Présidente, Jeannine Carenton

Les jardins d'Utopaille

Si les activités de l'association ont été interrompues pendant ces derniers mois, les activités au jardin au contraire ont foisonné !

Outre de nouveaux aménagements, le potager s'est rapidement rempli pour préparer les 2 grands événements pour lesquels nous espérons vous retrouver cet été, à savoir :

- **les 14 et 16 août au festival Le fil**, organisé à St Sulpice le Dunois par Marion Balet et Clémence Bourliau. Marion est potière et tient l'atelier Shifumi, Clémence, lorsqu'elle ne tient pas le café familial « Chez Juju », travaille dans la mise en scène. C'est donc tout naturellement que le festival tissera des liens entre ateliers et spectacles... Le programme se dévoilera au fil de l'eau notamment sur la page Facebook « Festival Le Fil ».

- **Colchique, la grande foire écologique** qui a lieu tous les ans à Guéret le 3e dimanche de Septembre, donc le 20 septembre cette année.

Dans les 2 cas, nous vous proposerons nos assiettes complètes cuisinées au maximum à partir des produits du jardin.

Nous vous souhaitons un bel été à tous !

Bénédicte, pour l'association Les jardins d'Utopaille

Et au milieu coule la Creuse

Comme les autres associations, la nôtre a été désorganisée par la situation sanitaire et a dû revoir toutes les manifestations prévues pour ce printemps.

Comme les années précédentes, nous devions participer à la journée nature organisée par la Municipalité au mois d'avril, en proposant une randonnée le matin et la bourse aux plantes l'après midi.

Une exposition avec projection des travaux des participants aux ateliers photos de 2019 était aussi prévue. Selon les possibilités données par les autorités nous fixerons de nouvelles dates.

Pour cet été nous avons décidé de maintenir les sorties nature en juillet et août. Ces sorties sont organisées à la demande de la municipalité, afin d'étoffer les animations de l'été en direction des cellois et des touristes.

Cette année, la plupart des manifestations estivales seront annulées et il est important de maintenir les sorties nature.

Bien sûr il y aura des contraintes : les groupes ne devront pas dépasser 10 personnes, animateur compris, donc il conviendra de s'inscrire à l'avance. Nous avons travaillé avec notre partenaire le CPIE pour dédoubler les sorties, 8 sorties sont prévues au lieu de 4.

Voici les dates retenues :

- Balade nature au ruisseau de l'Isle, les 09/07 et 31/07 de 10h à 12h30.
- Jeux nature le long de la Creuse, le 24/07 de 10h à 12h30 et le 04/08 de 15h à 17h30.
- À la découverte des pollinisateurs au verger, les 02/07 et 12/08 de 10h à 12h30.
- Ballade nature le long du ruisseau des Rongères, le 17/07 de 14h à 17h30.
- Nuit étoilée et les bruits de la nuit dans le Bourg, le 20/08 de 21h à 23h30.

Tous les départs se font à la base Sport Nature, parking de la Taverne du Poney qui tousse, rue des Pradelles, à la Celle Dunoise.

Les inscriptions peuvent se faire à la Mairie, au point I ou auprès de Michel Minaret au 06 74 02 04 92. (pensez à laisser vos coordonnées sur le répondeur pour que nous vous confirmions votre inscription).

Michel Minaret, président

Le Paradis de Pablo

Nous sommes heureux de vous retrouver et espérons que tout s'est bien passé pour vous pendant cette période.

Le confinement a été un temps de « vacances » pour les chevaux, ânes et poneys du centre équestre. Nous tenons à remercier les bénévoles qui ont bien voulu venir s'occuper des animaux chaque jour de la semaine.

Mais tournons-nous vers juillet et août, nous aurons plaisir à vous accueillir et à vous retrouver pour les :

Cours d'équitation avec Corinne Marchal, BEES 1

Mardi : 15h cavaliers débutants à Galop® 3, 16h30 cavaliers confirmés Galop® 4 to 7

Mercredi : 14h30 cavaliers débutants à Galop® 3, 15h30 cavaliers confirmés Galop® 4 to 7

Vendredi les semaines paires : équitation adaptée pour personnes en situation de handicap

Samedi : 10h30 baby poney de 2 à 7 ans avec 1 adulte accompagnant,
15h cavaliers débutants à Galop® 3,
16h30 cavaliers confirmés Galop® 4 to 7

Balades ânes ou poneys en main : 1 enfant+1 adulte+1 poney ou âne, de 18 mois jusqu'à 8 ans sous la responsabilité d'un adulte, circuit de 1/2h à 1 h

Balades montées : de préférence lundi, jeudi ou vendredi

Balades en calèches accompagnées : venez découvrir en famille les alentours de La Celle Dunoise

Ateliers de Tir à l'arc : encadrement bénévole

Ateliers PECCRAM© durée 2 h : Programme d'Éducation à la Connaissance du Chien et au Risque d'Accident Morsure, pour les enfants de la grande section maternelle jusqu'au CM2 – tous les Mercredi matin de 10h à 12h – groupe de 5 enfants minimum (Label Creuse en Famille)

Nouveauté 2020 : Ateliers Lire avec le Chien®

Choisis un livre et viens le lire à haute voix grâce à la présence bienveillante du chien et de Françoise, parce que 15 min hebdomadaire avec le chien augmente la capacité de lecture des enfants.

Création d'un projet commun mis en œuvre et dévoilé à la fin de l'été !

1h/groupe de 6 enfants maximum de 5 à 10 ans, sur réservation du lundi au vendredi.

Merci de réserver chaque activité au moins 24h à l'avance au 06 01 76 15 63.

Au moment où nous écrivons cet article, nous n'avons pas toutes les données pour vous indiquer dans quelles conditions nous pourrons vous accueillir.

Sachez que nous mettrons tout en œuvre pour respecter les consignes que nous donnera le ministère des sports pour une pratique de votre loisir dans des conditions optimum de sécurité. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Le Paradis de Pablo fait partie du réseau Limousin Sport Santé et a obtenu le label Régional « Pratiques partagées valides-handicapés » et le label « Accueil Vélo », marque de France Vélo Tourisme.

Vous voulez en savoir plus : venez nous rencontrer et découvrir les chevaux, poneys et ânes.

AGENDA

Dates	Associations	Lieux	Manifestations
Les mardis, jeudis et vendredis	**Municipalité**	Base Sport Nature	**Location VTT**
Les mardis, jeudis et vendredis	**Municipalité**	Base Sport Nature	**Location Canoë**
Du 1er juillet au 30 septembre	**Antoine Melchior**	Atelier 7, Le Chiron	**Exposition de nouvelles peintures**
02 juillet et 12 août de 10h à 12h30	**Au milieu coule la Creuse**	Base Sport Nature	Sortie nature : **À la découverte des pollinisateurs au verger**
09 juillet et 31 juillet de 10h à 12h30	**Au milieu coule la Creuse**	Base Sport Nature	Sortie nature : **Balade nature au ruisseau de l'Isle**
17 juillet de 14h à 17h30	**Au milieu coule la Creuse**	Base Sport Nature	Sortie nature : **Ballade nature le long du ruisseau des Rongères**
24 juillet de 10h à 12h30 04 août de 15h à 17h30	**Au milieu coule la Creuse**	Base Sport Nature	Sortie nature : **Jeux nature le long de la Creuse**
29 juillet	**Municipalité & Associations**	Parking et pelouse de la Salle des Loisirs	**Marché nocturne**
20 août de 21h à 23h30	**Au milieu coule la Creuse**	Base Sport Nature	Sortie nature : **Nuit étoilée et les bruits de la nuit dans le Bourg**
30, 31 octobre et 1er novembre	**ACE**	Salle des Loisirs	**Vente Solidaire**
6 décembre à 12h	**ACE**	Salle des Loisirs	**Repas de Noël**